

**MAIRIE DE
CHAUMONTEL**
(Val d'Oise)

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 2020/278

**DATE DE
CONVOCAATION**

Le 20 mai 2020

OBJET :

ELECTION DU MAIRE

L'an deux mille vingt, le vingt-six mai, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle Eugène COUDRE, en séance publique, sous la présidence de Madame Marguerite FONT, doyenne d'âge.

PRESENTS : Monsieur Sylvain SARAGOSA, Madame Corinne TANGE, Monsieur Jacques GAUBOUR, Madame Isabelle SUEUR-PARENT, Monsieur Patrice BRONSART, Madame Véronique PETIT, Monsieur Ernest COLLOBER, Madame Virginie VIEVILLE, Monsieur Thierry SUFFYS, Madame Séverine LÉTOILE, Monsieur José DA ROCHA, Madame Marguerite FONT, Monsieur Julien WHYTE, Madame Jocelyne COUSSEMANT-BORDE, Monsieur Marc ZAPIOR, Madame Stéphanie PETIAUX, Monsieur Emiliano GARCIA, Monsieur Christophe VIGIER, Madame Gwendoline PLUQUET, Monsieur Frédéric HERMOSILLA, Madame Kongprachanh SIRIMANOTHAM

PROCURATIONS : Madame Carla GRÉCO pouvoir à Madame Jocelyne COUSSEMANT-BORDE, Monsieur Gildas PONTOIZEAU pouvoir à Monsieur Sylvain SARAGOSA

SECRETAIRE DE SÉANCE : Monsieur Patrice BRONSART

oo oo oo oo oo oo oo

Le Conseil Municipal ;

Sous la présidence de Madame Marguerite FONT, doyenne d'âge ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122-7 ;

Considérant que le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Considérant l'appel à candidature du Président de séance ;

Considérant que Monsieur Sylvain SARAGOSA s'est porté candidat ;

Considérant que Madame Virginie VIEVILLE et Monsieur Emiliano GARCIA ont été désignés assesseurs et que Monsieur Patrice BRONSART a été nommé secrétaire ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de Conseillers en

Exercice : **23**

Présents : **21**

Votants : **23**

Le Maire certifie avoir fait afficher aujourd'hui, à la porte de la Mairie, le compte rendu de la délibération ci-contre et qu'il n'a été fait aucune observation.

Fait à CHAUMONTEL,
Le 2 juin 2020

Le Maire,
Sylvain SARAGOSA

1^{er} tour de scrutin :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : **23**

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : **01**

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : **22**

Majorité absolue : **12**

A obtenu :

- Monsieur Sylvain SARAGOSA : **22** (vingt-deux) voix ;

Monsieur Sylvain SARAGOSA ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé Maire.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont, les membres présents, signé après lecture faite.

